

**PIETTE Etienne**  
**16 rue des Volontaires**  
**B-5380 Hingeon**  
Tél.: 081/83.50.83  
Mobile : 0475/96.20.78

---

Hingeon, le 29 avril 2008.

**Remarques, questions et observations déposées dans le cadre de l'enquête publique du projet d'implantation et d'exploitation d'une surface commerciale de 555 m<sup>2</sup> sous l'enseigne PROXY DELHAIZE à Hingeon par la S.A. BERTRAND.**

**1/** Cette surface commerciale est-elle destinée uniquement à une clientèle motorisée ?

- L'implantation choisie, au bout du village de Hingeon, le long de la route nationale Namur-Hannut, limite l'accessibilité aux seules voitures.
- En effet l'accotement de la grand-route n'est pas aménagé pour les piétons (herbe, empierrement). Les trottoirs sont inexistant.
- L'accessibilité pour les cyclistes n'est presque pas possible vu le danger que représente le trafic de la grand-route pour les cyclistes. Aucunes pistes ou espaces cyclables n'existent.

**2/** Le dossier ne prévoit aucun aménagement particulier et/ou spécifique à sur la chaussée au niveau de l'entrée du parking. Cette chaussée est dangereuse. Les ralentissements, arrêts, "tourne à gauche" (en venant du rond-point), démarrages et "tourne à gauche" (en partant vers le rond-point) risquent fort d'engendrer des accidents au vu du nombreux trafic et de la vitesse des véhicules à cet endroit.

**3/** L'intérêt social que génère un magasin d'alimentation pour la vie du village est gommée par le fait qu'il ne serait pas accessible à pied ou en vélo pour les habitants de Hingeon.

Ne serait-il pas intéressant et même indispensable d'imposer comme condition à l'octroi du permis ;

- soit la création d'un trottoir praticable et d'une piste cyclable le long de la grand route du magasin jusqu'à la première rue entrant dans le village (au niveau de la station Octa +).
- soit la création d'un chemin piétonnier et cyclable (interdit aux voitures) à l'arrière du magasin jusqu'à la station d'épuration (rue Trieux Bechet). Ce chemin de +- 200 mètres permettrait aux personnes non motorisées et aux enfants du village d'accéder au magasin à pied ou en vélo en toute sécurité et en toute quiétude à l'heure où l'on parle de plus en plus de mobilité douce.

**4/** L'étude de la zone de chalandise effectuée par Geoconsulting me semble incomplète en ne prenant pas en compte :

- Le projet de surface commerciale sur la même route à Burdinne (Ecomarché je pense) à 9 km.
- Le permis accordé à la station OCTA + (distant de 450 mètres) pour une surface commerciale de 100 m<sup>2</sup>.
- Le projet d'extension/transformation du Proxy Delhaize de Forville (+- 400 m<sup>2</sup>) en un AD Delhaize (+- 950 m<sup>2</sup>) distant de 6 km.

D'autre part, l'étude se limite à l'analyse de l'accessibilité automobile du projet en ignorant totalement les habitants piétons et/ou cyclistes.

**5/** L'intégration du projet dans le paysage.

- Aucune simulation de la vue par l'arrière (depuis la rue de la Maladerie) du projet n'est reprise au dossier.

**6/** Dans la présentation générale il est prévu d'équiper le bâtiment de panneaux photovoltaïques et dans la présentation détaillée ils ne sont plus repris. Pourquoi ? Effet d'annonce ?

Etienne PIETTE